



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2011**

DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2011

DATE D’AFFICHAGE

16 novembre 2011

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
ABSENTS : 04
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2011/56/M-T

L’AN DEUX MILLE ONZE LE TRENTE NOVEMBRE Á DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE** Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Valérie BATAILLIE**, Conseillère, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Pauline TARCY**, ayant donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



**Délibération n° 56/2011/M-T Portant
Approbation de la modification du PLU
Pour mise en concordance avec la
ZAC de Montsinéry**

Mesdames
Messieurs les conseillers municipaux,

Le Plan Local d'Urbanisme de Montsinéry-Tonnégrande a été approuvé le 19 décembre 2008 et a fait l'objet d'une révision simplifiée approuvée le 30 septembre 2010.

Il s'est avéré nécessaire de réaliser quelques ajustements du dossier, dans le cadre d'une procédure de modification afin notamment de le rendre compatible avec la réalisation de la ZAC de Montsinéry. En effet, ces aménagements du document d'urbanisme n'altèrent pas l'économie générale du PLU. La procédure de modification du PLU permet les évolutions souhaitées.

L'enquête publique a eu lieu du 1^{er} septembre au 30 septembre 2011, et n'a donné suite à aucune observation défavorable. Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable sur la modification du PLU.

Considérant que le projet de PLU modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Je vous demande de m'autoriser à approuver les éléments suivants:

- ✚ *L'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAUa*
- ✚ *L'ajustement des limites de la zone AUz*
- ✚ *La modification de certaines règles de la zone AUz*
- ✚ *L'ajustement du périmètre de protection de la lagune actuelle*

Qui constituent les quatre objectifs de la modification du PLU.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants, notamment l'article L 123-13 et suivants ;

Vu la délibération n° 2008-67/MT en date du 19 décembre 2008 approuvant la Plan Local d'urbanisme;

Vu la délibération n° 2010-08/MT en date du 15 janvier 2010 prescrivant la révision simplifiée du Plan Local d'urbanisme;

Vu la délibération n° 2010/16/M-T du 12 février 2010, approuvant le dossier de création de la ZAC de Montsinéry;

Vu la délibération n° 2010-28/MT en date du 26 mai 2010 prescrivant la modification du Plan Local d'urbanisme;

Vu la délibération n° 2010-47/MT en date du 30 septembre 2010 portant révision simplifiée du Plan Local d'urbanisme;

Vu la délibération n° 2011/24/M-T du 8 juin 2011, approuvant le programme des équipements publics de la ZAC de Montsinéry,

Vu l'arrêté municipal n° 13/2011/SU en date du 12 août 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'urbanisme;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur; annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification du PLU, annexé à la présente délibération,

Considérant que le projet de PLU modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Vu le rapport du Maire concernant la modification du PLU;

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

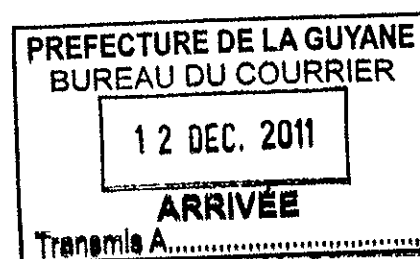
Il est proposé d'achever la procédure de modification du PLU, applicable à la ZAC de Montsinéry, en approuvant le PLU modifié.

DECIDE :

Article 1 : Approuve la modification du Plan Local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération

Article 2 : Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 : Le PLU est tenu à disposition du public en mairie de Montsinéry-Tonnégrande et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.



Article 4 : Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU modifié ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

ADOPTÉE PAR DOUZE VOIX (12) CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 30 novembre 2011

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

